



RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



**LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE D'AMIENS,**  
Chancelière des Universités,

**DEC-18-250**

Vus les arrêtés du 9 mars 2004 et du 27 septembre 2005, relatifs aux conditions d'attribution aux personnels enseignants du premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation chargé d'une certification complémentaires dans certains secteurs disciplinaires,

Vu la note de service n°2004-175 du 19 octobre 2004 publiée au Bulletin Officiel n°39 du 28 octobre 2004,

**Arrête**

Article 1<sup>er</sup> : une session d'examen en vue de l'obtention d'une certification complémentaire destinée aux professeurs du premier et second degré enseignant sera ouverte dans l'académie d'Amiens pour l'année 2019, pour le secteur disciplinaire :

→ Enseignement en français langue seconde

Article 2 : le registre d'inscription est ouvert du vendredi 9 novembre (12 h 00) au lundi 10 décembre 2018 (17 h 00).

Article 3 : le dossier d'inscription est à compléter sur le site Internet de l'académie d'Amiens, rubrique « Espace pro – Carrière - Certifications. Le dossier peut être également retiré auprès du rectorat d'Amiens, bureau des concours enseignants.

Article 4 : la date limite de dépôt du rapport est fixée pour le vendredi 29 mars 2019 (minuit).

Article 5 : les épreuves et la publication des résultats se dérouleront selon le calendrier suivant :

→ Epreuves entre le mercredi 24 avril et le vendredi 26 avril 2019.

→ Publication des résultats le mardi 30 avril 2019 au plus tard.

Article 6 : le Secrétaire Général d'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 8 novembre 2018

**Béatrice CORMIER**